

## Relevé des décisions

Le Conseil permanent de la Francophonie a tenu sa 123<sup>e</sup> session le 21 juin 2023 à Paris, sous la présidence de la Secrétaire générale de la Francophonie, Son Excellence Madame Louise Mushikiwabo.

### **CPF-123/2023/D1203 : Ouverture des travaux et adoption de l'ordre du jour**

La Secrétaire générale se réjouit de la tenue de cette session en présentiel pour la première fois depuis 2019, à la faveur de la fin de l'urgence de santé mondiale liée à la Covid-19, qui continue toutefois d'impacter les pays sur les plans économique et financier. Soulignant les efforts et la solidarité active déployés dans le cadre de cette crise sanitaire inédite, elle appelle à la mise en œuvre, de même, d'une coopération internationale étroite pour faire face aux désordres climatiques, au fléau du terrorisme ainsi qu'aux flux migratoires, qui ont fait de nombreuses victimes encore récemment.

Le Conseil permanent adopte l'ordre du jour de sa 123<sup>e</sup> session.

### **CPF-123/2023/D1204 : Projets de rapports de la 121<sup>e</sup> session et la 122<sup>e</sup> session du CPF**

Le Conseil permanent adopte les rapports de ses 121<sup>e</sup> et 122<sup>e</sup> sessions, tenues respectivement le 8 novembre 2022, en session ordinaire, et le 21 mars 2023, en session extraordinaire.

### **CPF-123/2023/D1205 : Questions politiques, diplomatiques et économiques**

Le Conseil permanent prend acte de l'exposé présenté par la Secrétaire générale, qui a notamment fait état des derniers développements des processus de transition dans les trois Etats actuellement suspendus des Instances de la Francophonie – Mali, Guinée et Burkina Faso. A cet égard, la Secrétaire générale, se fondant sur les résolutions adoptées par le CPF sur ces pays, a jugé important d'établir un mécanisme permettant de réexaminer à échéance régulière la situation des pays suspendus, d'évaluer les avancées enregistrées et, le cas échéant, d'envisager un processus de levée de ces suspensions. Elle a également mentionné plusieurs pays de l'espace francophone qui connaissent des situations aiguës d'instabilité et d'insécurité, voire de guerre, ou encore de crise politique ou économique et a fait part des actions menées par l'OIF pour contribuer au retour à l'ordre constitutionnel, à la paix et à une vie politique apaisée dans les pays concernés ainsi que pour accompagner certains processus électoraux en préparation. La Secrétaire générale s'est félicitée que le développement de la Francophonie économique devienne de plus en plus une réalité et que de nombreuses actions s'inscrivent dans la mise en œuvre de la Stratégie économique pour la Francophonie (2020-2025). Elle a notamment souligné la préparation des prochaines missions économiques et commerciales en Grèce et au Liban, début octobre 2023, en invitant les Etats et gouvernements à mobiliser leurs entrepreneurs. Elle a également mentionné sa participation à la 3<sup>e</sup> Rencontre des Entrepreneurs francophones à Québec, ainsi que son plaidoyer en faveur d'un indice multidimensionnel de mesure de la vulnérabilité dans le cadre de l'allocation de nouveaux financements du développement aux pays qui en ont besoin, qu'elle poursuivra à l'occasion du Sommet pour un nouveau pacte financier mondial organisé par la France les 22 et 23 juin 2023. Par ailleurs, la Secrétaire générale a présenté les principales actions menées dans le domaine du numérique, parmi lesquelles le démarrage des travaux du groupe exécutif ad hoc en suivi des recommandations de la table ronde thématique sur le numérique du Sommet de Djerba, la contribution de la Francophonie au Pacte numérique mondial des Nations unies qui soutient notamment le multilinguisme et la diversité culturelle pour une meilleure inclusivité, ou encore la participation de l'OIF au salon VivaTech 2023.

Le Conseil permanent exprime sa solidarité avec les pays et les populations de l'espace francophone victimes de la guerre, d'actes terroristes ou de catastrophes diverses, en soulignant particulièrement la nécessité de penser la lutte contre le terrorisme et contre les changements climatiques de façon globale. Dans les pays concernés par des situations de tension politique, sécuritaire ou humanitaire, il appelle toutes les parties prenantes à la responsabilité collective et au dialogue dans l'intérêt majeur du pays et des populations. En réaffirmant l'importance cruciale que revêt la tenue d'élections libres, inclusives et transparentes pour la stabilité institutionnelle et une vie politique apaisée, il réitère en outre son attachement à l'accompagnement de l'OIF aux processus électoraux.

Saluant l'ensemble des actions déployées par l'OIF au service de la gouvernance, de la paix, de la stabilité et de la démocratie dans l'espace francophone, le Conseil permanent apporte son plein appui à la proposition de la Secrétaire générale de mettre en place un mécanisme adapté permettant d'évaluer régulièrement l'évolution de la situation dans les pays faisant l'objet de mesures de suspension des Instances de la Francophonie et demande à la Commission politique de mener une réflexion à ce sujet en vue de lui soumettre des propositions dans la perspective de la session du CPF qui se tiendra à Yaoundé, le 3 novembre 2023.

Par ailleurs, le Conseil permanent salue le développement de la Francophonie économique et numérique et apporte son soutien aux actions et aux plaidoyers menés par la Secrétaire générale dans ces domaines tout comme sur la question du climat, particulièrement en faveur des pays les plus démunis.

Le Conseil a entendu l'intervention du nouveau Secrétaire général parlementaire de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF), qui a offert la possibilité de mettre à disposition le vivier d'expertise que représentent les élus. Soulignant la nécessité d'adapter les textes aux nouveaux contextes politiques dans l'espace francophone, et en lien avec la mise en place d'un mécanisme concernant les pays suspendus des Instances de la Francophonie proposée par la Secrétaire générale, il a indiqué que l'APF révisé ses mécanismes d'action et d'accompagnement des processus de transition et de consolidation de la paix et de la démocratie. Il a annoncé que la 48<sup>e</sup> session de l'Assemblée plénière de l'APF se tiendra à Tbilissi en Géorgie, du 5 au 8 juillet 2023, sur le thème des mobilités dans l'espace francophone, qui est un enjeu majeur ; l'adhésion du parlement ukrainien, l'adoption du Cadre stratégique 2024-2027 et la révision de la gouvernance de l'APF, avec une place accrue des femmes et des jeunes, seront également à l'ordre du jour de cette session. Le Parlement francophone régional de la jeunesse africaine se tiendra également en juillet, à Cotonou au Bénin.

#### **CPF-123/2023/D1206 : Points d'information**

La délégation de la Tunisie a rappelé les différents documents adoptés par le Sommet de Djerba, tenu les 19 et 20 novembre 2022, et a fait état des premières avancées réalisées dans la mise en œuvre des décisions et engagements qu'ils contiennent, en particulier dans le domaine du numérique, thème du Sommet. Elle a réitéré ses remerciements à l'endroit de l'OIF et des Etats et gouvernements pour leur contribution à la pleine réussite de ce XVIII<sup>e</sup> Sommet de la Francophonie, qui s'est tenu dans un format rénové et a été marqué notamment par la réélection de la Secrétaire générale.

Au sujet de la 44<sup>e</sup> session de la Conférence ministérielle de la Francophonie, qui se tiendra à Yaoundé les 4 et 5 novembre 2023, la délégation du Cameroun a fait part de la mise en place d'un comité interministériel d'organisation et d'un conseil scientifique, respectivement chargés de la préparation logistique et du contenu thématique de la conférence. Elle a fait état de l'avancement des préparatifs logistiques, notamment en ce qui concerne le site des travaux, avec l'appui de l'OIF dont une mission technique s'est rendue sur place courant mai. Elle a informé le Conseil permanent de l'annonce prochaine du thème de la CMF.

S'agissant du XIX<sup>e</sup> Sommet de la Francophonie en 2024 en France, la délégation de la France a souligné la vision du Président de la République en faveur d'une Francophonie renouvée, inclusive et solidaire, renforcée sur la scène multilatérale, œuvrant au respect de la diversité et engagée en faveur de la jeunesse et de la créativité, et ce – dans la continuité du Sommet de Djerba – particulièrement grâce au numérique. Le représentant a signalé la présence à cette session du Conseil permanent du Secrétaire général du XIX<sup>e</sup> Sommet, M. François Vandeville, qui a pris fonction le 12 juin 2023, et indiqué que le thème et la date du Sommet seront annoncés lors de la CMF de Yaoundé.

Prenant note de ces informations, le Conseil permanent a réitéré ses remerciements à la Tunisie pour l'organisation du Sommet de Djerba et souhaité plein succès au Cameroun et à la France dans les préparatifs de la CMF de 2023 et du Sommet de 2024.

### **CPF-123/2023/D1207 : Questions de coopération et questions administratives et financières**

Le Conseil permanent a entendu l'intervention de la Secrétaire générale, qui a tout d'abord souligné l'élaboration en cours de la prochaine programmation 2024-2027 devant répondre au Cadre stratégique de la Francophonie 2023-2030 adopté par le Sommet de Djerba et s'inscrire dans l'approche de recentrage sur les projets phares, de décentralisation et de recherche d'impact et de résultat, engagée depuis 2019. La Secrétaire générale invite les délégations membres de la Commission de coopération et de programmation (CCP) à poursuivre ce travail inclusif et participatif, sur la base du projet d'architecture présenté par l'OIF. Elle a signalé par ailleurs la poursuite, avec succès, du Fonds « La Francophonie avec Elles », qu'elle souhaite pérenniser au-delà de 2024 et intégrer à la prochaine offre programmatique, au vu de sa pertinence depuis sa création au début de la pandémie de la Covid-19, en juillet 2020 ; dans cette perspective, une version actualisée de la résolution, portant notamment sur une nouvelle gouvernance de ce Fonds, sera soumise en vue du prochain CPF. S'agissant de la langue française, la Secrétaire générale a mentionné la mise en œuvre du mécanisme de suivi prévu par la Déclaration sur la langue française dans la diversité linguistique de la Francophonie adopté par le Sommet de Djerba, avec 10 premiers Etats et gouvernements volontaires, et fait part de la signature avec le Président du Comité d'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024, le 28 juin 2023, d'une Convention sur l'usage et la promotion de la langue française et de la Francophonie durant ces Jeux. Par ailleurs, elle a réitéré l'impérieuse nécessité de poursuivre et de finaliser la réflexion cruciale sur la révision du barème des contributions statutaires, inchangé depuis 2007, et compte sur le travail et l'esprit constructif des membres de la Commission administrative et financière (CAF) pour aboutir à une approche équilibrée, solidaire et consensuelle. La Secrétaire générale a annoncé aux membres du Conseil un financement exceptionnel proposé par plusieurs pays du Sud à hauteur de 2 millions d'euros, qui seront octroyés dans les prochaines semaines afin d'équilibrer le budget 2023 adopté par les instances et permettre la mise en œuvre de la programmation. Enfin, elle a fait part de la finalisation et de la prochaine mise en œuvre de la politique de prévention et de lutte contre toutes les formes de harcèlement de l'OIF, contre lesquelles elle a toujours très clairement déclaré la tolérance zéro.

A l'occasion de sa première prise de parole au Conseil permanent sur les questions de coopération, administratives et financières, la nouvelle Administratrice de l'OIF, Madame Caroline St-Hilaire, a fait part de son plein engagement pour accompagner la Secrétaire générale dans la mise en œuvre du mandat qui lui a été renouvelé à Djerba et pour collaborer avec les Etats et gouvernements afin de rendre l'Organisation toujours plus efficace, pertinente, utile et transparente. Elle a articulé son intervention autour des principales actions de l'OIF en 2023, à savoir la reddition de l'année 2022, la poursuite de la planification de 2023 et la préparation de la programmation quadriennale 2024-2027. En soulignant les bons résultats du compte rendu d'exécution de la programmation de l'année 2022, elle a évoqué quelques projets phares comme la Radio Jeunesse Sahel dont la phase pilote d'implantation est en cours d'achèvement, ou qui sont matures et prêts à l'expansion, comme ceux de mobilité des enseignants du et en français, de lutte contre la désinformation, d'appui à l'état civil ou encore D-CLIC. D'autres projets historiques ont été mis à l'échelle grâce à des fonds supplémentaires (ELAN et IFADEM) ou sont

en voie de modernisation et de décentralisation (CLAC). D'autres, enfin, doivent être repensés pour avoir plus d'impacts. L'Administratrice a également mentionné les déplacements qu'elle a effectués, notamment à Kinshasa dans le cadre de la préparation des IXes Jeux de la Francophonie, la semaine-même de sa prise de fonction, et à l'Institut de la Francophonie pour l'éducation et la formation à Dakar. S'agissant de la reddition financière, compte tenu des difficultés techniques rencontrées avec le nouveau progiciel de gestion intégré ainsi que celles relatives à sa prise en main et son appropriation par les équipes, l'OIF sollicite l'accord du Conseil permanent pour reporter exceptionnellement au 30 juin 2023 la transmission des états financiers 2022 à l'Auditeur Externe. Ce dernier ainsi que la CAF ont été consultés en amont à ce sujet par l'OIF. Par ailleurs, tout en saluant les équipes expérimentées, professionnelles et diversifiées de l'Organisation, dont elle a pu faire connaissance, l'Administratrice a indiqué s'être rapidement attelée à l'indispensable mise à niveau de la gestion des ressources humaines, avec l'adoption à venir d'un code d'éthique et de conduite renforcé et d'une politique inédite de prévention et de lutte contre toute forme de harcèlement, ainsi qu'à la finalisation des recrutements pour les postes de hauts cadres ouverts, dont celui de chef du service des ressources humaines.

S'agissant de la programmation 2024-2027 qui sera adoptée à l'occasion de la CMF de Yaoundé, l'Administratrice a rappelé la mise à disposition d'un projet d'architecture sur la base duquel les Etats et gouvernements sont invités à apporter leur contribution d'ici le 6 juillet, en vue de la réunion de la CCP du 11 juillet, et qui se décline en trois volets :

1. Le français au service des cultures et de l'éducation ;
2. Le français au service de la démocratie et de la gouvernance ;
3. Le français au service du développement durable.

Elle a estimé que la réflexion sur le barème des contributions vient à point nommé pour donner à l'Organisation les moyens de mettre en œuvre cette programmation à la fois ambitieuse et pragmatique, car recentrée sur les domaines et les modalités d'intervention privilégiés de la Francophonie.

Le Conseil permanent a remercié la Secrétaire générale et l'Administratrice pour leurs exposés et réitéré ses vœux de réussite à Madame St-Hilaire dans ses nouvelles fonctions.

Le Conseil permanent a salué les actions menées par l'OIF et, tout particulièrement le Fonds « La Francophonie avec Elles » qui reste pertinent au vu de ses résultats. Il appuie le projet de sa pérennisation dans le cadre de la programmation 2024-2027. Il a également salué la mise en œuvre de la planification 2023, dans l'approche de recentrage sur la valeur-ajoutée de la Francophonie et ses publics cibles que sont les jeunes et les femmes, de décentralisation des actions au plus près des bénéficiaires, de gestion axée sur les résultats et de redevabilité. Il prend note du projet d'architecture de la programmation 2024-2027 présenté par l'OIF, dont il salue la qualité, et encourage la poursuite de son élaboration au sein de la CCP.

Par ailleurs, il encourage l'OIF à poursuivre les réformes engagées pour une Organisation toujours plus efficiente et transparente, et souligne les avancées réalisées. S'agissant de la révision du barème des contributions statutaires, le Conseil permanent se tient dans l'attente des recommandations de la Commission administrative et financière.

À l'issue des débats, en saluant le travail de l'OIF ainsi que des commissions et groupes de travail, le Conseil permanent entérine :

- les recommandations de la 123<sup>e</sup> et de la 124<sup>e</sup> réunions de la Commission économique ;
- les recommandations de la 174<sup>e</sup> et de la 175<sup>e</sup> réunions de la Commission de coopération et de programmation ;
- les recommandations de la 76<sup>e</sup> et 77<sup>e</sup> réunions de la Commission administrative et financière ;
- les recommandations de la 16<sup>e</sup> réunion du Groupe de travail Langue française ;
- les recommandations de la 9<sup>e</sup> réunion du Groupe de travail sur la consolidation de la transparence de l'OIF.

Ainsi, le Conseil permanent :

- adopte le calendrier ajusté de la clôture annuelle des comptes de l'OIF pour l'exercice 2022 ;
- donne mandat à la Secrétaire générale de négocier avec les États et gouvernements ayant accumulé des arriérés au 31 décembre 2022 pour ce qui concerne le rééchelonnement et le cas échéant la réduction de leurs dettes ;
- dans le cadre du renouvellement des membres du Conseil d'orientation de l'Institut de la Francophonie pour le Développement durable, désigne les personnalités suivantes : M. Nicaise Mouloumbi (Afrique centrale) ; M<sup>me</sup> Mariama Sido (Afrique de l'Ouest) ; M<sup>me</sup> Houda Ben Jannet Allal (Afrique du Nord) ; M. Jean Lebel (Amérique du Nord) ; Pr. Nguyen Thi Cuc Phuong (Asie-Pacifique) ; M. Paul Judex Edouarzin (Caraïbes) ; M. Tatian Diaconou (Europe centrale et orientale) ; M<sup>me</sup> Dominique Campana (Europe de l'Ouest) ;
- dans le cadre du renouvellement partiel des membres du Comité de pilotage de l'IFEF, désigne les représentants des États et gouvernements suivants : M. Tougbo Koffi (Côte d'Ivoire/région Afrique de l'Ouest) ; M. Octavian Mădălin Bunoiu (Roumanie/région Europe centrale et orientale) ; M. Ma-Umba Mabila (RDC/région Afrique du Nord, Afrique centrale et Moyen-Orient) ; M. Vo Trung Hung, (Vietnam/région Asie Pacifique), ainsi que les quatre personnalités suivantes proposées par la Secrétaire générale : M. Grégoire Evequoz, ancien Directeur de l'Office pour l'orientation, la formation professionnelle et continue de Genève (OFPC) ; M. François Gerin-Lajoie, Président du conseil d'administration de la Fondation Paul Gérin-Lajoie ; M<sup>me</sup> Rita Bissoonauth, Directrice du Bureau de liaison de l'Unesco auprès de l'Union africaine et de la Commission économique pour l'Afrique ; M. Joseph Nsengimana, Directeur du Centre d'enseignement et d'apprentissage innovants en TIC (CITL) de la Fondation MasterCard.

#### **CPF-123/2023/D1208 : Jeux de la Francophonie**

A la suite de l'exposé de la Directrice du Comité international des Jeux de la Francophonie (CIJF) et des informations complémentaires apportées par la délégation de la République Démocratique du Congo, le Conseil permanent prend note des dernières avancées faites dans les préparatifs des IX<sup>es</sup> Jeux de la Francophonie à Kinshasa, qui se dérouleront du 28 juillet au 6 août 2023. A moins de 40 jours de l'ouverture de cet important événement destiné à la jeunesse de la Francophonie, le Conseil permanent réitère ses vifs appels aux autorités congolaises et au Comité national des Jeux de la Francophonie à finaliser sans délai l'opérationnalisation de tous les secteurs organisationnels et les travaux en cours sur certaines infrastructures dédiées aux Jeux, afin que cette 9<sup>e</sup> édition se tienne dans les meilleures conditions d'accueil des délégations attendues.

Le Conseil permanent entérine les recommandations de la 23<sup>e</sup> réunion du Conseil d'orientation du Comité international des Jeux de la Francophonie.

#### **CPF-123/2023/D1209 : Rapport du Comité d'audit**

Conformément aux dispositions du Règlement financier, le président du Comité d'audit, M. Jean-Michel Cassiers, a présenté au Conseil permanent le rapport annuel 2022 du Comité d'audit. Mettant l'accent sur les sujets examinés relatifs à la gouvernance, la gestion des risques et le contrôle interne de l'Organisation, le rapport identifie, au 31 décembre 2022, 25 actions de l'Administration pendantes dont 15 dues, parmi lesquelles 10 relatives aux observations d'audit de niveau significatif. S'agissant de l'année 2023, le Comité d'audit poursuivra notamment ses activités sur le suivi de la mise en œuvre du progiciel de gestion intégré de l'OIF, la décentralisation, la cybersécurité, la mise en œuvre rapide des plans d'actions du management, l'adoption de la politique de prévention et de lutte contre les actes frauduleux et le déploiement de la stratégie de la DAIE relative à l'évaluation des programmes et projets de l'OIF.

Le Conseil permanent a réitéré l'importance qu'il attache au travail du Comité d'audit et à ses recommandations pour renforcer l'efficacité et la gouvernance de l'OIF.

**CPF-123/2023/D1210 : Interventions des acteurs de la Charte**

Le Conseil permanent a entendu les interventions des représentants de l'Agence universitaire de la Francophonie (AUF), de TV5MONDE, de l'Université Senghor et de l'Association internationale des maires francophones (AIMF), ainsi que de la Conférence des ministres de l'Éducation (Confémén), de la Conférence des ministres de la Jeunesse et des Sports de la Francophonie (Conféjes) et de la Conférence des OING (COING).

La représentante de l'AUF a notamment évoqué l'appel à candidatures lancé par l'Agence à destination de 60 étudiants en vue de participer au 2<sup>e</sup> Congrès de la jeunesse estudiantine francophone qui se tiendra à Québec du 30 octobre au 3 novembre 2023 et a réitéré l'engagement de l'AUF en faveur de l'employabilité des jeunes et des femmes dans des domaines stratégiques, notamment en science. Le Président Directeur-général de TV5MONDE s'est félicité du succès de la plateforme TV5MONDEplus, avec plus d'un million et demi de vidéos visionnées mensuellement. En outre, il a annoncé qu'à l'instar du Sommet de Djerba, la chaîne sera à Kinshasa pour assurer la diffusion des IXes Jeux de la Francophonie, avec l'aide de la Radio-Télévision nationale congolaise. Le recteur de l'Université Senghor a fait part de la dynamique positive qui anime depuis plusieurs années l'université grâce à une offre académique variée, avec 28 programmes de masters en 2022 à destination de plus de 650 étudiants répartis sur 12 campus dans le monde ; prochainement, un treizième campus s'ouvrira au Vietnam et proposera notamment une formation en relations internationales spécialisée sur la coopération Asie-Afrique. Il a également relevé l'engouement suscité par les classes diplomatiques francophones, dont la 2<sup>e</sup> édition se tient à Alexandrie, en Égypte, du 4 au 22 juin 2023. Le secrétaire permanent de l'AIMF a indiqué que la nouvelle programmation stratégique 2024-2028 sera adoptée à l'occasion de la 43<sup>e</sup> Assemblée générale de l'Association qui se tiendra à Cotonou du 12 au 14 octobre 2023 ; en perspective du XIX<sup>e</sup> Sommet de la Francophonie, en octobre 2024 en France, ce document stratégique rappellera notamment l'importance de l'action de l'AIMF en faveur de la langue française.

Rappelant l'engagement de la Confémén en faveur de l'éducation, de l'apprentissage et du savoir, le représentant de la Confémén a relevé la vitalité de la coopération avec l'OIF et l'AUF, citant en particulier l'initiative Ecoles et langues nationales en Afrique (ELAN). Il a également remercié la Roumanie pour avoir accueilli la réunion du Bureau de la Confémén, les 16 et 17 mars 2023 à Bucarest, dans le cadre de l'anniversaire de l'adhésion de ce pays à la Francophonie institutionnelle. La Secrétaire générale de la Conféjes a indiqué que les résultats du symposium organisé le 22 mars 2023 sur le thème « Jeunesse, le sport et le loisir, facteurs de relance post-covid 19 en faveur du développement durable » serviront de matrice pour la programmation quadriennale 2024-2027. Cette dernière sera arrimée au Cadre stratégique de la Francophonie 2023-2030 adopté lors du Sommet de Djerba.

La Présidente de la COING s'est réjouie du renforcement des liens entre l'OIF et la société civile francophone ces dernières années. Toutefois, elle a relevé le caractère fragile de la Conférence, dont les membres du Comité de suivi sont bénévoles, car la COING ne peut recevoir de financements extérieurs. La présidente invite donc les États et gouvernements à renforcer les partenariats avec la société civile, actrice et bénéficiaire des projets phares en Francophonie, conformément au 17<sup>e</sup> Objectif de développement durable.

Le Conseil permanent a félicité les acteurs de la Charte pour l'ensemble de leurs activités au service du projet francophone.

**CPF-123/2023/D1211 : Communications des États et gouvernements observateurs**

Pour la première fois depuis l'adoption du Règlement unique des instances de la Francophonie qui permet aux États et gouvernements observateurs de présenter une communication lors d'une session du Conseil permanent, les représentants de l'Argentine, du Costa Rica, de la Hongrie, de l'Irlande, du Mexique et de la Slovaquie sont intervenus. Ils ont principalement salué cette initiative et affirmé leur attachement à la Francophonie ainsi qu'à ses valeurs et priorités.

**CPF-123/2023/D1212 : Questions diverses**

Le représentant de la France a informé le Conseil permanent de la candidature de M. Nicolas Guillou au poste de juge à la Cour pénale internationale pour la période 2024-2033 et sollicité le soutien des pays de la Francophonie pour son élection.

La représentante du Mexique a fait part de la candidature de l'Ambassadeur Juan Manuel Gómez-Robledo au poste de juge à la Cour internationale de Justice pour la période 2024-2033 et sollicité le soutien des pays de la Francophonie pour son élection.

**CPF-123/2023/D1213 : Date de la prochaine session du Conseil permanent**

La 124<sup>e</sup> session ordinaire du Conseil permanent se tiendra le 3 novembre 2023 à Yaoundé, au Cameroun, en préparation de la 44<sup>e</sup> session de la Conférence ministérielle de la Francophonie qui s'y déroulera les 4 et 5 novembre.

**CPF-123/2023/D1214 : Adoption du relevé des décisions**

Le Conseil permanent adopte le relevé des décisions de sa 123<sup>e</sup> session.

Le secrétariat est chargé de sa mise en forme définitive.